



Vidéo : Comment améliorer sa retraite quand on est fonctionnaire ?

 11/03/2021

Dans cette vidéo, retrouvez la réponse de notre expert à la question de Valérie, 52 ans, fonctionnaire : « Il paraît qu'en tant que fonctionnaire je peux améliorer ma retraite, c'est vrai ? ».

Pour améliorer le montant de leur future retraite, les agents publics, fonctionnaires ou conjoints de fonctionnaires peuvent bénéficier de solutions d'épargne-retraite dédiées. Nicolas Guironnet, Expert Epargne Retraite Collective chez BNP Paribas Cardif, revient en 1 minute 30 sur les différents leviers possibles pour augmenter vos futurs revenus à la retraite.

Regardez la vidéo ou bien lisez sa retranscription ci-dessous.

Retranscription de la vidéo Comment améliorer sa retraite quand on est fonctionnaire ?

00:00:03

Valérie : Il paraît qu'en tant que fonctionnaire, je peux améliorer ma retraite. C'est vrai ?

00:00:06

Nicolas : Vous avez tout à fait raison. En tant que fonctionnaire, comme n'importe quel salarié ou n'importe quelle profession libérale, vous pouvez vous constituer un complément de revenus avec une retraite supplémentaire.

Pour aller plus loin : [Retraite complémentaire des fonctionnaires : Les régimes supplémentaires](#)

00:00:15

Nicolas : Historiquement, il existe 2 contrats qui sont réservés aux fonctionnaires. Le ^{PF}, le Préfon, s'adresse à l'ensemble

des fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou non de la fonction publique. Le 2^e contrat historique qui s'adresse aux fonctionnaires, le Complément de retraite des hospitaliers (CRH), ne s'adresse qu'aux personnels des hôpitaux.

00:00:32

Nicolas : Sur ces 2 contrats, le Préfon ou le Complément de retraite des hospitaliers, notez que vous avez la possibilité de faire souscrire votre conjoint. Mais en tant que particulier, vous avez surtout la possibilité de souscrire un contrat plus moderne, le PERin, Plan d'épargne retraite Individuel, qui a été introduit par la loi Pacte. La principale différence, sur le PERin, vous avez de la souplesse. Quand vous serez retraité, vous pourrez consommer votre épargne sous forme de rachat en capital ou sous forme de rente, comme sur les contrats historiques.

Pour en savoir plus : [Comment fonctionne le Plan d'épargne retraite individuel \(PER Individuel\) ?](#)

00:00:59

Nicolas : Par contre, que ce soit pour le PERin ou pour les anciens produits, le principe fiscal reste le même. Vous déduisez vos cotisations de votre revenu imposable. L'année où vous versez, vous allez réduire votre imposition sur le revenu.

Pour aller plus loin : [La fiscalité des Plans d'épargne retraite \(PER\)](#)

00:01:10

Nicolas : Bon à savoir : quel que soit le produit, que ce soit le PERin ou les anciens produits, en cas d'accident de la vie, par exemple, le surendettement, l'invalidité, vous avez la possibilité de récupérer votre épargne.

Pour aller plus loin : [Plans d'épargne retraite \(PER\) : des cas de déblocage anticipé élargis](#)

Nicolas : Donc, oui, en tant que fonctionnaire, vous pouvez compléter votre retraite et ne vous limitez pas aux produits historiques. Profitez du PERin, le Plan d'épargne retraite Individuel.